

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale Sud Luberon

Date de publication : 26 juin 2023

Date de convocation : 6 juin 2023

Date d'affichage : 6 juin 2023

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Jean-Louis Robert, Serge Robin et Catherine Serra ;

Procurations de : Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Romain Brette à Jean-Luc Borel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran-Pontevès à Mylène Garcin, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Valérie Grange à Marc Jaubert, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Robert Tchobdrenovitch, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert, Nicolas Salerno à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Michel Partage, Karine Mouret et Bernadette Vitale.

Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-069

Parking de l'Etang de La Bonde – Modification des tarifs - Instauration d'une plage horaire gratuite

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n °2023-023 du 23 février 2023 approuvant le caractère payant du stationnement au parking de l'Etang de La Bonde et déterminant les tarifs :

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 23 février 2023, le conseil communautaire a décidé de rendre payant le parking de l'Etang de la Bonde afin de financer son entretien et les futurs investissements pour valoriser le site.

Le tarif a été fixé à 2 € l'entrée.

Afin de prendre en compte les contraintes et les usages des habitants du territoire et des commerçants de l'Etang de La Bonde, la présente délibération vise à instaurer une période de gratuité du parking chaque jour de 19h00 à 9h00.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'instaurer la gratuité du parking de l'Etang de la Bonde de 19h00 à 9h00 chaque jour ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'instaurer** la gratuité du parking de l'Etang de la Bonde de 19h00 à 9h00 chaque jour ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

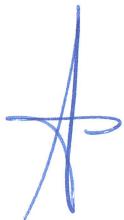
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

32 voix POUR

4 ABSTENTIONS (Samantha KHALIZOFF, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL)
Majorité des suffrages exprimés

Franck LAROCHE
Secrétaire de Séance



Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

